

Viol d'une jeune Camerounaise à Oran Communiqué du Bureau de la LADDH

- National -

Date de mise en ligne : mercredi 15 janvier 2014

Description :

COMMUNIQUE du Bureau d'Oran de la LADDH

Le Bureau d'Oran de la LADDH a été informé par une famille de subsahariens du viol d'une jeune camerounaise au niveau des ilots qui jouxtent la cité les Amandiers le jeudi 02-01-2014.

La jeune fille qui était déjà suivie par un psychiatre pour de cause de fragilité psychologique s'est déplacée avec sa soeur au niveau de la sureté pour déposer plainte. Elles ont été dirigés vers le siège de la gendarmerie de Yaghmoracène et n'ont pu déposer plainte car le gendarme de permanence affirmait qu'elles ne pouvaient déposer plainte puisqu'elles n'avaient pas de papiers...

Oran le 14-01-2014

P/ Le Bureau d'Oran

Kaddour CHOUICHA

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

COMMUNIQUE

Le Bureau d'Oran de la LADDH a été informé par une famille de subsahariens du viol d'une jeune camerounaise au niveau des ilots qui jouxtent la cité les Amandiers le jeudi 02-01-2014.

La jeune fille qui était déjà suivie par un psychiatre pour de cause de fragilité psychologique s'est déplacée avec sa soeur au niveau de la sureté pour déposer plainte. Elles ont été dirigés vers le siège de la gendarmerie de Yaghmoracène et n'ont pu déposer plainte car le gendarme de permanence affirmait qu'elles ne pouvaient déposer plainte puisqu'elles n'avaient pas de papiers. Ce n'est que deux jours après, le 04-01-2014, qu'accompagnées par d'autres personnes et reçues par un officier qui gendarmerie conscient de son devoir que la plainte a pu être déposée.

Le jour même, le présumé violeur fût appréhendé car reconnu par la victime. Le recours à l'examen du médecin légiste eut lieu le 05-01-2014 et le 06-01-2014 une confrontation entre la victime et le présumé coupable se déroula dans le bureau du procureur. **Ce dernier décida de faire relâcher le présumé coupable pour faute de preuves convaincantes mais a retenu la victime et sa soeur, qui était accompagnée de sa fille âgée de deux ans pour le motif de séjour illégal.** Elles furent ensuite conduites vers la prison pour femmes avec la gosse car sa mère refusait d'en être séparée. Le Lendemain, le 07-01-2014, elles furent présentées devant le juge pour séjour illégal et seront libérées avec un avis d'expulsion dans les 15 jours.

La victime maintient ses accusations et demande que justice lui soit rendue surtout que de cet acte infâme qu'est le viol, une grossesse n'est pas à écarter sans parler du problème du SIDA qui n'a pas été mentionné.

Le Bureau d'Oran a demandé à un avocat de défendre la victime devant la justice Algérienne car notre pays a le devoir de garantir la sécurité des citoyens Algériens et de ceux qui se trouvent sur le territoire même si leur séjour est illégal.

Le Bureau d'Oran de la LADDH considère que la répétition de ce type d'agressions, sans oublier l'assassinat d'une jeune camerounaise qui a eu lieu il n'y a pas si longtemps, dans le même quartier indique que rien n'a été fait par les autorités pour assurer une sécurité, que ce soit aux algériens ou aux migrants. Bien au contraire l'expansion de ce type d'urbanisation réservé pour les plus faibles catégories de personnes et la prolifération de marchands de sommeil ne peut que présager de futurs autres scandales.

Oran le 14-01-2014

P/ Le Bureau d'Oran

Kaddour CHOUICHA